PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (2), intitulé: "Loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationale", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (3), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et— Étant posée la question sur ladite motion, Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable Président lit alors ladite communication comme suit:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

9 septembre 1950.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat ce jour, à 12 h. 45 p.m., afin de donner sanction royale à un bill.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur.

J. F. DELAUTE. Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat, Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.